

AVIS DE SÉCURITÉ
Réseau aérien et souterrain de Distribution
2007-03
Descente incontrôlée d'engins élévateur à nacelle

À diffuser à tout le personnel du réseau aérien et souterrain de distribution

Contexte :

Cet avis fait suite à une descente incontrôlée d'un engin élévateur à nacelle.

Population concernée :

Monteurs, jointeurs, dépanneurs, gestionnaires, préposés à l'outillage.

Mise en situation :

L'incident s'est produit lors de l'utilisation d'un engin élévateur à nacelle. Après avoir complété une manœuvre de déplacement de l'engin élévateur à nacelle, un des bras a amorcé une descente sans que l'utilisateur ait actionné la commande.

Constat :

Suite à l'expertise de l'engin élévateur à nacelle, il a été démontré qu'aucun élément de fabrication ou de conception des composantes n'est en cause. Malgré les nombreuses vérifications et entretiens des éléments critiques ainsi que l'application des lois et règlements qui régissent la construction des engins élévateurs à nacelle acquis par Hydro-Québec, nous savons qu'il sera toujours possible qu'un contaminant généré par les composantes du système hydraulique puisse empêcher le bon fonctionnement d'une valve de retenue. Par conséquent, il est important de mentionner que la protection contre les risques inhérents à l'utilisation des engins élévateurs à nacelle ne peut être assurée que par des dispositifs mécaniques.

Mesures à suivre : Afin de diminuer les risques qu'un tel événement se reproduise, il est important de sensibiliser les utilisateurs sur l'obligation :

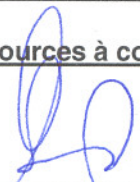
1. D'effectuer la vérification de l'équipement hydraulique / essai des soupapes de retenue (Référence D.25.05, article 201-2.3).
2. De toujours s'assurer avant de débiter les travaux, que les mâts de l'engin élévateur sont bien stabilisés une fois que la manette de contrôle est relâchée. Advenant un déplacement, reprendre la manette de contrôle afin de mettre fin au déplacement incontrôlé.
3. *De bien nettoyer les accouplements rapides avant d'installer les outils et de boucher les orifices des composants des outils et des boyaux entreposés.
4. De rapporter toute anomalie associée à l'utilisation d'un engin élévateur à nacelle selon les procédures à Hydro-Québec et d'informer le ou les conseillers Normes et méthodes désignés à l'activité véhicule en territoire.

**N.B : La propreté du système hydraulique est extrêmement importante pour assurer une opération sécuritaire des engins élévateurs à nacelle. Il est très important de prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'installation et l'enlèvement des outils (presse, remorques, etc.) afin d'éviter d'introduire des contaminants dans le circuit hydraulique qui pourraient venir affecter la performance et la durée de vie de certaines composantes critiques.*

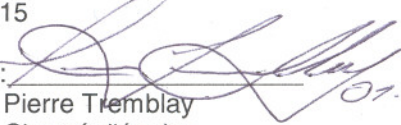
Personnes ressources à contacter :

Daniel Beauchamp
Conseiller - Interventions, unité Matériel de transport
Tel : 0-210-4215

Approuvé par :


Gérard Cyr
Chef - Prévention au travail
Direction ESRT
Vice-présidence – Réseau de distribution

Approuvé par :


Pierre Tremblay
Chargé d'équipe
Unité Matériel de transport
Direction ESRT
Vice-présidence – Réseau de distribution